



Entente d'Ath des Clubs de Billard

Quai de l'Entrepôt, 22 7800 Ath

Président (ff): Herman Christophe
Rue de la grande Carriere 11
7802 Ormeignies
Gsm : 0473/850225
Email : athsnooker@gmail.com

Secrétaire : Herman Christophe
Rue de la grande Carriere 11
7802 Ormeignies
Gsm : 0473/850225
Email : athsnooker@gmail.com

Réunion du CEA du 06/11/2025

1. Accueil et présences :

Administrateurs présents : Claude Pletinckx, Philip Verdurmen, Bouchonville Jason , Cambier Eric
Geoffrey Laurent , Christophe Herman

Administrateur excusé : Limbourg Patrick ,

1- Tirage de des coupes

COUPE ROBERT PONCHAU								
	13/12/2025				20/12/2025			
1	LAP	EXT			EXT	LAP		
2	ATL	APO			APO	ATL		
3	SPA	LCG			LCG	SPA		
4	STA	AIG			AIG	STA		
5	PRP	CTB			CTB	PRP		
6	BUL	REV			REV	BUL		
7	BWA	GRM			GRM	BWA		
8	SMA	SEA			SEA	SMA		

CHALLENGE FRANCIS BRONNIER												
1 SEULE EQUIPE QUALIFIEE - OBLIGATOIRE DE JOUER LE 7° MATCH !!												
	13/12/2025				20/12/2025				3/01/2026			
1	VLT	CVA			CVA	BDP			BDP	VLT		
2	AMZ	BCR			BCR	LQO			LQO	AMZ		
3	ROY	T71			T71	ENF			ENF	ROY		
4	APL	DBT			DBT	ICA			ICA	APL		
5	BAL	BCW			BCW	LBA			LBA	BAL		
6	WIN	LCA			LCA	LRV			LRV	WIN		
7	BCO	BRO			BRO	ANB			ANB	BCO		
8	PRO	MEB			MEB	WIL			WIL	PRO		

2-Annexe au règlement

D/06 point 4 :

En coupe s'il y a égalité de points un match de barrage sera joué entre le 2^{eme} visité tiré au sort contre le 2^{eme} visiteur tiré au sort. Si les deux joueurs sont absents c'est le résultat de la rencontre des 1^{er} joueurs (classement du T) qui prend compte.

3- Affiliations :

Les demandes d'affiliations joueurs seront arrêter
le 15/12/25 pour le T3 ainsi que pour le mercato
Le 07/03/25 pour le T4

4- Plaintes :

Le joueur PRP mat 337/25134 SH (attitude non faire-play, insulte proférée)
suspension jusqu'au 21/03/26 (T4) à la prochaine convocation la radiation sera effective

5- Mercato :

Des demandes ont été faites dans le sens de pouvoir accéder au mercato en ayant joué une rencontre (coupe compris)

Bien que certaines pourrais être compréhensibles nous ne pouvons pas déroger au règlement en vigueur donc ne sont pas retenue

Petit rappel du règlement :

MERCATO : A la mi-saison (après 11 premières rencontres de championnat), un joueur n'ayant pas joué de match au sein de son équipe pourra faire une demande par écrit auprès du CEA pour être libéré et transféré dans une autre équipe. Les demandes écrites devront parvenir au CEA entre le 1/12 et le 15/12. L'acceptation de la demande sera décidée en réunion du CEA.

Christophe Herman (ff),
Président EACB

Christophe Herman
Secrétaire EACB